

**DÉLIBÉRATIONS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D60-2016

Séance du 22 septembre 2016 – Convocation du 14 septembre 2016

Compte rendu affiché le 30 septembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN par Marine MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie et le Syndicat Intercommunal du Lycée**

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Neuville-sur-Saône, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat intercommunal de la Gendarmerie et le Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks proposent la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'exploitation des installations thermiques.

La Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie et le Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks souhaitent constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention jointe. La convention est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS de Neuville-sur-Saône et des Comités Syndicaux de la Gendarmerie et du Lycée Rosa Parks.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention de groupement de commandes à conclure entre la Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie et le Syndicat Intercommunal du Lycée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 8 du Code des marchés publics,
- VU le budget primitif 2016,
- **APPROUVE la création d'un groupement de commande entre la Ville, le CCAS de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal de la Gendarmerie et le Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks Neuville-Val de Saône**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016**
- **ADOpte la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Neuville-sur-Saône, le Centre Communal d'Action sociale de Neuville-sur-Saône, le Syndicat Intercommunal de la gendarmerie, le Syndicat Intercommunal du lycée Neuville-Val de Saône.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2016

- Publication ou affichage le 29/09/2016

Valérie GLATARD, Maire.



18 mai 1945 – BP 0135  
Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)

